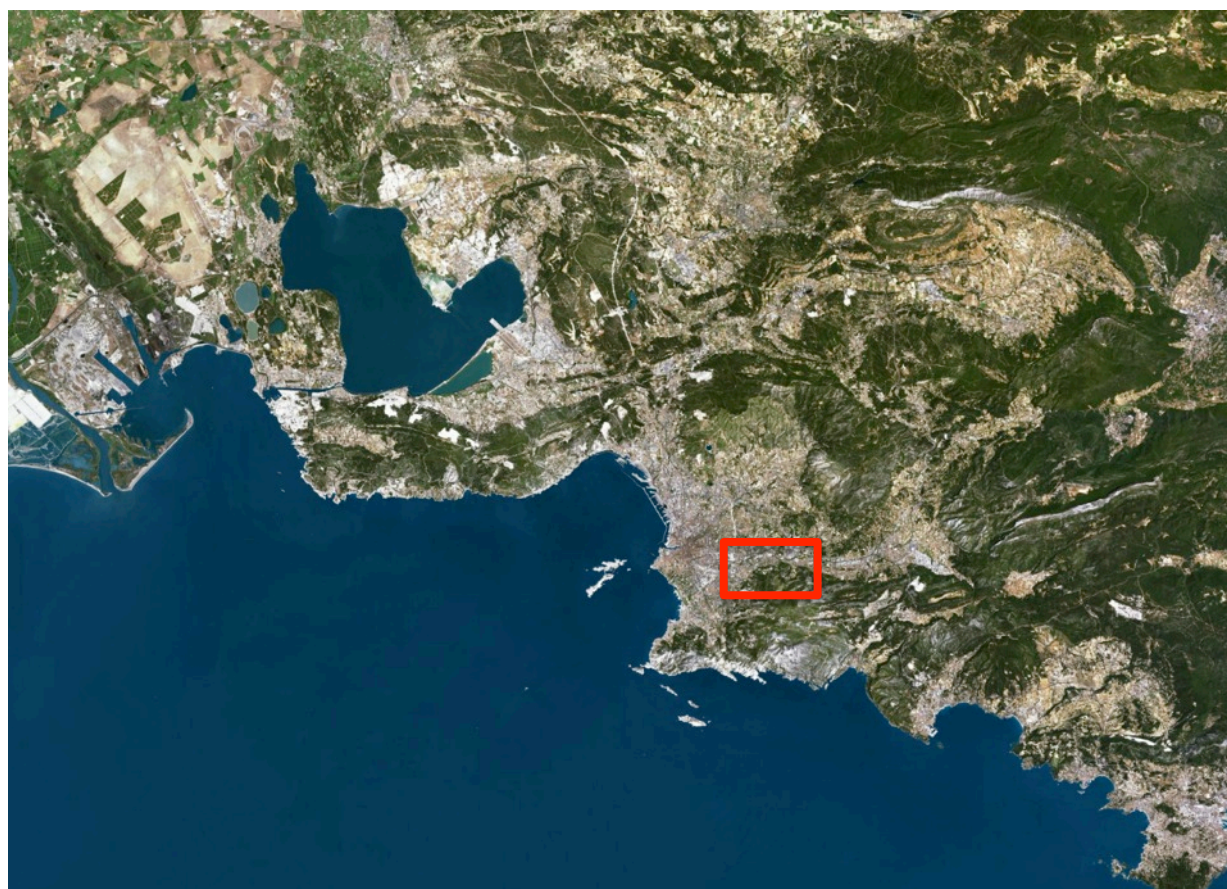


Workshop de S7 - Ville / Nature - n° 1
2013 - 2014

**Entre Parc National de Calanques et Marseille
quel rapport ville/nature de St Tronc à la Barasse, ?**

Programme

Le 2 / 1 / 2014



Sommaire

1	<i>INTRODUCTION :</i>	3
2	<i>Programme du Workshop :</i>	4
2.1	Le contexte	4
2.2	Problématique	4
2.3	Un territoire complexe	4
2.4	Une stratégie d'ensemble	9
2.5	Programme par secteur de projet	11
3	<i>Cadre et attendus pédagogiques</i>	15
4	<i>Règlement du WS</i>	17
5	<i>Planning</i>	21

1 INTRODUCTION :

Nous traitons, à partir de cette année et pour les trois suivantes, de la question des relations entre le Parc National des Calanques et les villes qui l'entourent. Loin des "spots" qui en font sa réputation internationale (les Goudes, Morgiou, Sugiton, Cassis), le rapport ville/nature se pose de façon spécifique pour toute la frange du parc. La vallée de l'Huveaune est dans cette situation.

Le travail de diagnostic, de stratégie d'ensemble et de programmation par secteur de projet a été effectué par les étudiants¹ de Master2 - semestre 9 (S9), de l'atelier AVT-AMO (Architecture, Ville et Territoires - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) de l'ENSA-M.

Cet atelier est codirigé par Julien Monfort et Stéphane Hanrot en convention avec le Parc National des Calanques (PNC) représenté par Francis Talin et Katerine Walery.

Les étudiants de Master 1 - S7 vont être amenés à concevoir en équipe de 10 sur un secteur de projet. Les projets toucheront à plusieurs échelles, du territoire de frange entre périurbain et nature jusqu'à l'édifié. Chaque équipe sera encadrée par un professionnel et bénéficiera de l'expertise du PNC, des S9 AMO et des enseignants responsables. Au-delà de l'objet d'étude territorial, c'est la question du projet en équipe et de ses difficultés propres qui est abordée.

Ce document présente tout d'abord le programme du workshop. Puis il précise le cadre et les attendus pédagogiques et, enfin, fixe le règlement et le planning de son déroulement.

¹ CHEVROLAT Eloïse, DELBE Jehanne, DESOROUX Camille, EL AOUI Sabrine, FOUGERAT Sophie, MALOULOU Youness, MUSBALLY Mohamed, TOGNETTI Kewin, RABINE Martin, LABELLE Gwladys

2 Programme du Workshop :

2.1 Le contexte

De Saint Tronc à la Penne sur Huveaune, le massif de St Cyr a longtemps été abandonné à son sort. Zone de tir pour les militaires ainsi que pour des clubs sportifs, secteur de chasse, espace de trial, carrière, stockage de déchets industriels produits dans la vallée, les usages n'ont jamais été tournés vers une préservation de la nature. Les créations d'une zone Natura 2000 puis du Parc National des Calanques en 2012 ouvrent une nouvelle ère.

Côté ville, une population ouvrière à l'origine s'est appropriée cet espace naturel avec un certain bonheur, et un art de vivre avec la colline s'est instauré. Mais au fil du temps, l'alternance de grands ensembles et de pavillonnaire a installé des cloisonnements spatiaux et sociaux qui sont difficiles à vivre pour une population loin des services urbains. Les accès à la colline sont devenus confidentiels. Le canal, qui se lit géographiquement comme un lien entre les quartiers, n'est accessible que par segments, rendant vaine toute transversalité. Vivre aux limites du parc n'est pas aussi radieux que cela.

D'un autre côté, comme sur l'ensemble du territoire marseillais, la pression foncière augmente dans la vallée de l'Huveaune tant pour du logement que pour l'activité économique et commerciale dont elle est depuis longtemps le lieu d'accueil. La Valentine est prévue comme une polarité urbaine forte dans le Scot ; une gare va être créée à la Barasse ; le métro va être prolongé jusqu'à St Loup, le Boulevard Urbain Sud sera un jour créé. On peut prévoir que la pression aux limites du parc va monter et que la mutation des quartiers limitrophes va accélérer.

2.2 Problématique

Doit-on considérer que le parc va provoquer un renouvellement urbain à ses limites ? La venue de nouveaux visiteurs extérieurs aux quartiers va-t-elle être dynamisante pour ces quartiers et donner l'occasion de repenser leur développement ? Dans le périmètre même du parc et de l'aire d'adhésion, peut-on imaginer de nouveaux aménagements qui accueilleraient mieux les habitants et les randonneurs et protégeraient mieux le patrimoine naturel et l'écosystème ?

Comment anticiper ces mutations à venir ? Comment faire valoir le point de vue du parc qui souhaiterait un environnement urbain vertueux en termes de qualité écologique sans pour autant figer la ville ? Comment, dans ce cadre, peut-on régénérer les quartiers limitrophes en les ouvrant aux activités économiques, sociales que le parc induit ? Comment alors penser la transformation de la vallée en sa rive gauche, jusqu'à l'Huveaune ?

En fin de compte, il convient de se demander quelle forme de ville proposons-nous à la rencontre de la nature protégée du parc, et quelle forme de parc offrons nous à l'usage du voisinage et des randonneurs amoureux de la nature ? C'est ce que nous proposons d'aborder à l'occasion de ce workshop sur une portion de cette lisière dans la vallée de l'Huveaune allant de St Loup à La Barasse.

2.3 Un territoire complexe

Une présentation détaillée des éléments de diagnostic sera effectuée à l'occasion de conférences, tables rondes et tables carrées lors du workshop. Il sera alors précisé ce qu'est le parc en tant qu'institution mais aussi en tant que territoire qu'il faut comprendre en soi en son cœur. La géologie, la topographie, le couvert végétal, la faune forment un patrimoine clairement inventorié sur le site WEB du PNC².

² On trouvera tous les éléments ayant présidé à la création du parc, dont la charte, sur <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/mediatheque/documents-de-creation-du-parc>

La réglementation des pratiques et des aménagements sur ce territoire est déterminante dans la préservation de l'écosystème rare qu'il veut protéger d'une forte pression urbaine.

La **charte du parc** fixe un ensemble de règles sur les territoires terrestres et marins : *“Consacrée au développement durable, et pas seulement à la protection de l'environnement, la charte fonde un projet commun de territoire, global, à la **fois économique, social, culturel et écologique.**”*³

On relève trois types d'espaces comme constitutifs du PNC dont deux concernent notre secteur d'étude : le Cœur terrestre, l'Aire optimale d'adhésion, l'Aire maritime adjacente.

Le **cœur de parc**⁴, fait l'objet d'une protection soutenue au profit du milieu écologique et d'une pratique raisonnée. Des aménagements peuvent être proposés pour fixer les visiteurs dans des périmètres circonscrits en entrée de parc, favoriser la pédagogie et les bonnes pratiques, mais aussi remettre en activité un patrimoine agricole. Au-delà, les aménagements visent à éviter la divagation des randonneurs et à protéger intégralement certains milieux. Sur notre secteur, les fonds de vallons sont soit privés et réservés à des usages quelquefois surprenants (stand de tir), soit publics et aménagés sous forme de parcs urbains.

L'aire optimale d'adhésion établit une transition entre le PNC et la ville. On lira précisément le chapitre 6 de la charte qui nous renseigne sur les attendus fixés à cette aire. Dans notre secteur, elle inclut de l'habitat pavillonnaire et des grands ensembles. Sa limite, côté ville, est marquée par le canal de Marseille. Une bande urbaine, partagée entre de l'habitat, la RN8 et de l'activité, est bordée par l'Huveaune. Il semblerait naturel que celle-ci, qui assure la continuité écologique de la mer jusqu'au massif de la Sainte Beaufort, soit rattachée au PNC. Mais la zone d'adhésion ne va pas jusque là et l'urbanisation a busé les cours d'eau, effacé l'activité agricole, bref, stérilisé la relation entre le parc et le fond de vallée.

Nos enquêtes sur le terrain montrent que si certains habitants trouvent leur compte dans une sorte de mise en marge et ne souhaitent pas que l'on vienne perturber leurs réunions de chasse ou de trial, d'autres regrettent un temps où la communauté locale était solidaire et se prenait en charge. A discuter avec les habitants⁵, on perçoit un sentiment partagé entre l'attachement aux lieux et la relégation sociale sinon l'abandon. Un sentiment à la fois d'habiter dans un environnement extraordinaire et en même temps d'être isolés, sans équipements de proximité ni commodités d'usage et de déplacement, sans espace public de rencontre.

Quelles stratégies de participation citoyenne peuvent être mises en œuvre pour que les mutations soient aussi portées par les populations résidentes et pas seulement par la demande touristique extérieure ?

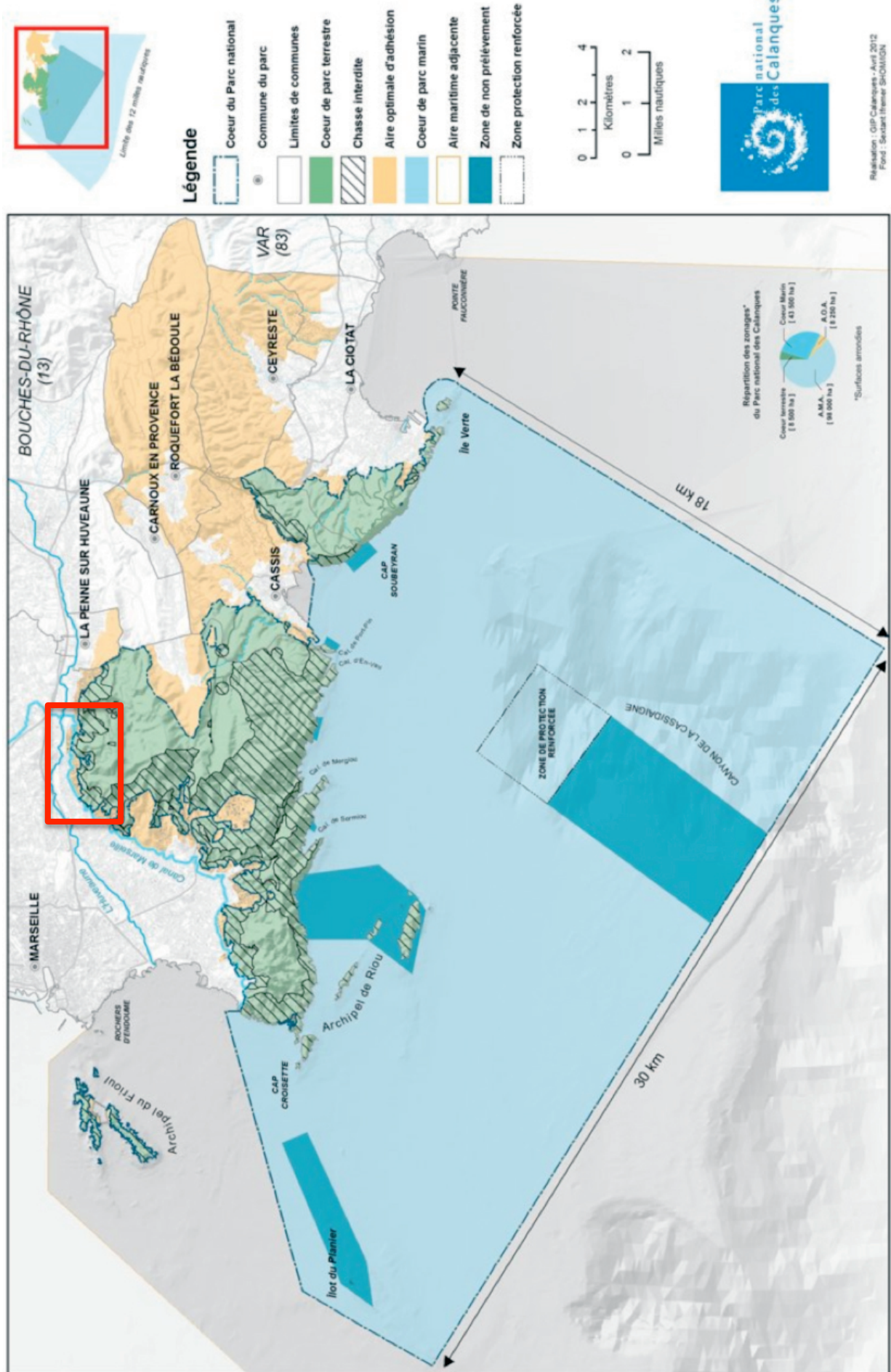
³ <http://www.calanques-parcnational.fr/la-charte-en-action/la-charte-qu-est-ce-que-c-est>

⁴ voir les chapitres 1 à 5 du volume 1 de la charte ainsi que le volume 2 sur <http://www.calanques-parcnational.fr/fr/mediatheque/documents-de-creation-du-parc>

⁵ Voir les interviews réalisés par Aymann Musbally, Eloïse Chevrolat et Sophie Fougerat dans leurs mémoires de séminaire recherche de S9.

Carte du PNC avec localisation du secteur

← NORD



D'après la charte, deux vocations de l'Aire optimale d'adhésion intéressent notre secteur en particulier ⁶:

“ 4.2.2.3 Vocation A3 – Espaces à vocation d'habitat ou d'activité économique

Ce sont l'ensemble des espaces fortement aménagés, pour l'habitat, les activités économiques, l'extraction de matériaux ou d'enfouissement des déchets, les routes, les zones d'activités... Ces espaces urbains sont classés en AOA du fait de leur proximité avec le coeur. Au travers d'une démarche globale de développement durable, les densifications du bâtiment doivent conforter, voire restaurer, les solidarités écologiques d'interface ville/nature. Aujourd'hui, la plupart des aménagements doivent tenir compte des principes du développement durable, les lois en la matière ayant rapidement évolué et continuant à le faire (SRU, Grenelle I et II,...). L'apport de l'Aire d'Adhésion dans ce contexte doit porter sur la prise en compte des patrimoines du coeur, de l'écologie urbaine et périurbaine et des caractéristiques du climat méditerranéen local.

Pour ces espaces, il s'agit de :

- *permettre d'accompagner les travaux et aménagements du territoire avec une prise en compte exemplaire de la nature en ville et périurbaine (Trames Vertes et Bleues^g en ville) ;*
- *rechercher l'exemplarité en matière de risque (incendie, inondation,...) ;*
- *mettre en place une gestion novatrice de la nature en ville (plantations ornementales locales, non usage de substances biocides, bandes enherbées...);*
- *favoriser une accessibilité douce (vélo, piétons...),*
- *travailler à la réhabilitation écologique des carrières ou zones d'enfouissement lorsque l'exploitation s'achève.*

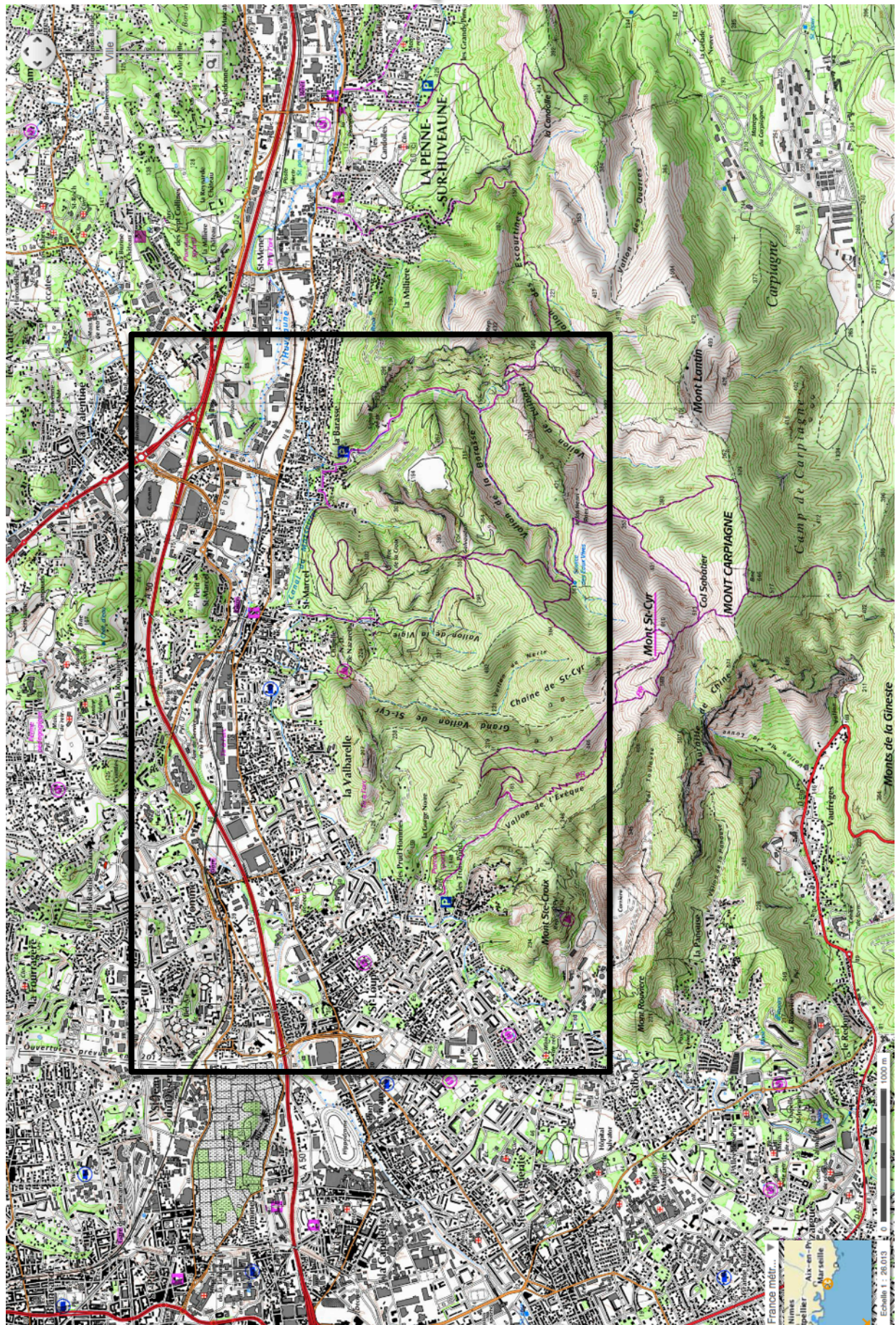
Enfin, ce sont des espaces où pourront être mises en place ou renforcées des démarches d'éducation à l'environnement.

4.2.2.4 Vocation A4 – Espaces à vocation de nature habitée

Ce sont des espaces anciennement naturels ou agricoles qui ont connu une urbanisation extensive ou des aménagements urbains. L'orientation actuelle des politiques publiques en matière d'aménagement tend à éviter le mitage urbain. Certains de ces espaces s'orientent vers une densification urbaine. Toutefois, par leur aspect paysager et leur fonctionnalité écologique existante, il est nécessaire d'accompagner cette densification par une démarche volontaire en termes d'intégration paysagère et de fonctionnalité écologique (« nature en ville ») notamment lors de la révision des PLU, et ce, à l'avantage commun des populations résidentes et de la biodiversité présente ou potentielle ».

L'usage de ces espaces passe notamment par le soutien et le recours à des cheminements doux et aux énergies renouvelables, (sans porter atteinte aux patrimoines naturels, culturels et paysagers) aux économies d'énergie et à la promotion d'une politique limitant les pollutions (également sonore et visuelles), et suivant les conditions, par le développement des modes de transports en commun ou alternatifs doux ou la gestion exemplaire de l'assainissement et du pluvial.“

⁶ Voir le chapitre 4 de la charte volume 1



2.4 Une stratégie d'ensemble

Le pôle commercial de la Valentine, devenant polarité urbaine au SCOT, va amener une forte pression anthropique aux limites du PNC.

Il est temps, avant que le système urbain ne se réalise par défaut de projet dans un continuum urbain définitivement "mal foutu", de retrouver un certain ordre spatial.

Plusieurs éléments sont d'ores et déjà conçus pour accompagner la densification de la vallée de l'Huveaune :

- L'arrivée du métro à St Loup, qu'AMO propose de pousser jusqu'à la Barasse, voudrait former avec la nouvelle gare multimodale TER/grande Ligne un quartier complémentaire à la Valentine et favoriser l'accès au PNC.
- La création d'une trame "écossaise" d'infrastructures routières (BUS, U430 et son prolongement Nord, échangeur libérateur et sa liaison Sud) dans la vallée de l'Huveaune vise à combiner une trame active reliant efficacement les secteurs d'activités à l'autoroute à une trame domestique libérée du trafic de transit dans les villages de St-Loup, la Pomme, St Marcel, La Barasse. La trame active aurait pour effet d'alléger la circulation lourde de transit sur la RN8 et la D2. On pourrait alors les réaménager comme des voiries urbaines et favoriser les Transports en commun et les modes doux.
- La trame bleue de l'Huveaune intégrant un cheminement doux et formant un parc en longueur est de bon augure à la fois pour la continuité écologique de la vallée et pour la mobilité alternative et ludique. Elle se combine à la protection du canal de Marseille comme continuité potentielle de cheminement doux, inscrite au POS, qui est aussi essentielle.

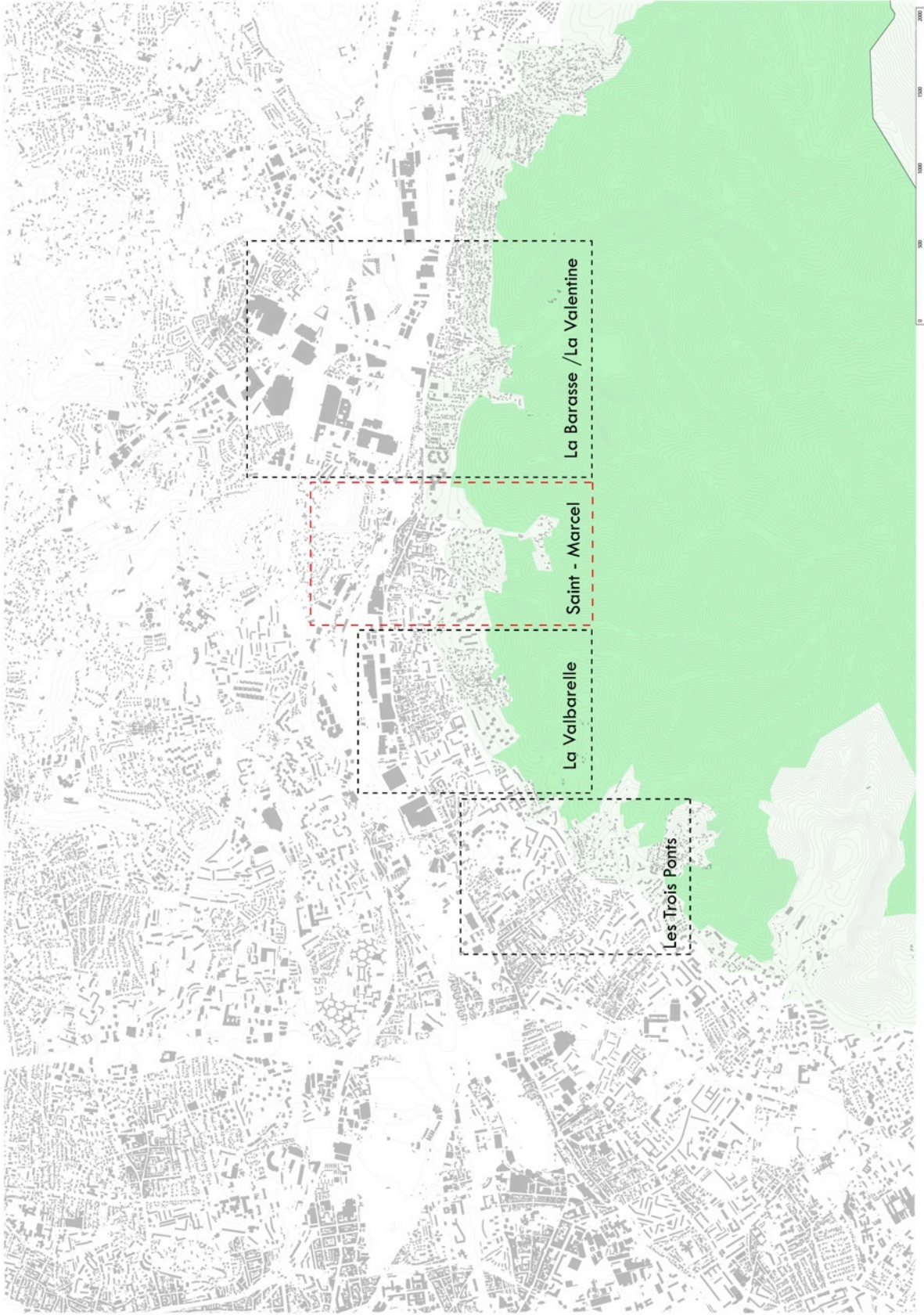
Ceci posé, à ce jour, rien n'anticipe concrètement les interpénétrations, les interrelations entre le PNC et la ville, hormis dans les recommandations de la charte du PNC.

C'est donc sur ces liaisons que l'équipe AMO a orienté la stratégie d'ensemble sur le secteur St Loup - La Barasse :

- Sur les liaisons Est-Ouest à l'intérieur du PNC par un chemin de randonnée nouveau permettant de relier toutes les portes du parc par son intérieur et offrir ainsi une randonnée de plus de 8 heures qui permettrait de découvrir tous les belvédères surplombant Marseille et la vallée de l'Huveaune. Il s'agirait ici de mettre en valeur les vues du PNC vers Marseille et de rendre attractive la randonnée dans ce secteur qui offre un paysage et un patrimoine naturel remarquables. Ce sentier de randonnée viendra compléter le GR13 qui passe en limite de parc. L'ouverture du canal de Marseille comme une promenade continue participerait de ces liaisons améliorées.
- Sur des liaisons Nord/Sud, AMO propose de forcer le périurbain pour recréer des liaisons écologiques et modes doux entre le PNC et l'Huveaune via la découverte des cours d'eau depuis longtemps busés. En complément à ces corridors écologiques et modes doux, une densification forte des tissus périurbains est attendue ainsi qu'une polarisation urbaine autour des pôles multimodaux.

Sur ce principe, quatre secteurs de projet ont été définis dans lesquels le côté parc, le côté ville et la liaison devront être pensés dans l'ensemble et en détail:

- La Barasse-La Valentine
- Saint Marcel
- La Valbarelle
- Les trois ponts St Loup.



2.5 Programme par secteur de projet

Quatre secteurs de projet ont été définis. Et sur chacun d'eux le programme met en jeu les ingrédients suivants :

- côté du parc (dans l'aire d'adhésion et même dans le cœur de parc mitoyen) sur des entrées plus ou moins importantes pour la fréquentation avec la mise en place de structures d'accueil à l'échelle de l'entrée concernée pour limiter l'éparpillement des visiteurs et éduquer les randonneurs.
- côté ville, sur une recherche de densification autour des pôles de transport multimodaux pour répondre à la pression foncière et ainsi accueillir de nouvelles populations résidentes tout en libérant des espaces libres à vocation écologiques.
- liaison Huveaune/Parc en misant principalement sur la réouverture de cours d'eau busés aujourd'hui et de la reconstruction de liaisons écologiques entre l'Huveaune et le parc pouvant accompagner des modes doux et donnant accès aux pôles multimodaux de transport.

Les quatre secteurs ne sont pas équivalents. On peut dire que le secteur de La Barasse aura une attractivité métropolitaine et trouvera avec le secteur de St Marcel, sommes toutes assez proche, un complémentaire "provençal". Le secteur de St Loup les trois ponts aura une attractivité urbaine. Quant au secteur de la Valbarelle, l'attractivité restera probablement à l'échelle du quartier.

Après la présentation des éléments communs de programme, voyons comment le programme se décline sur chaque secteur de projet.

1 – Le module d'accueil dans le PNC

Tous ces secteurs d'étude ont en commun d'accueillir une entrée du parc. On considèrera en tout cas nécessaire de marquer cette entrée par :

- un panneau A0 cartographiant le PNC et les sentiers autorisés
- un panneau A0 présentant la faune et la flore ainsi que le patrimoine architectural et paysager
- un panneau présentant les règles en vigueur dans le parc pour les promeneurs
- un point d'eau potable.
- Un banc ombragé d'attente et de repos pour 4 personnes
- Une toilette sèche

Ces éléments seront réversibles, c'est-à-dire démontables avec un moindre impact sur l'existant. Ils pourront être déclinés comme donnant une identité sur toutes les autres portes d'entrées du PNC. Ils devront former un ensemble visible mais en même temps discret.

Selon leur importance, les portes accueilleront des éléments de programme supplémentaires qui pourront intégrer le module de base.

2 – L'architecture écologique

Dans le cœur de parc et dans l'aire d'adhésion, toute construction de logement ou d'équipement devra présenter un caractère écologique :

- autonome en énergie tant en été qu'en hiver,
- intégrant la récupération d'eau de pluie et le retraitement des eaux usées
- recyclable,
- à faible énergie grise
- les plantations respecteront les recommandations de la charte du PNC.

Ceci ne préjuge en rien d'un style architectural particulier

3 – La densification

Pour fixer des horizons de densification résidentielle⁷ dans les secteurs, on distinguera les densifications dont différents ouvrages proposent des exemples⁸:

⁷ La densité résidentielle se mesure en logement/hectare et se distingue de la densité de la population (nb habitant/ha), de la densité d'emploi (nb emplois/ha), de la densité d'activité humaine (nb habitant+nbemploi)/ha

- "urbaine extrême" au-delà de 350 logts/ha
- "urbaine forte" autour de 250 logements/ ha,
- "urbaine moyenne" autour de 150 logements / ha
- "intermédiaire" autour de 90 logts/ha
- "maison en bande" autour de 40 maisons-logts/ha
- "pavillonnaire dense " autour 25 logt-maison/ha
- "pavillonnaire diffus" autour de 2 maisons/ha

Les équipes seront tenues de présenter dans un tableau Excel et de commenter le chiffrage de chaque type de densification mis à l'œuvre dans son secteur de projet ainsi que la densité totale espérée.

4 - St Loup – les trois ponts

- Module d'accueil
- Chemin historique de liaison entre St Loup et les trois ponts.
- Forte polarisation urbaine avec l'échangeur de Florian, le Boulevard urbain Sud et le métro.
- Le parc urbain des Bruyères est une entrée importante au PNC

Côté parc :

- Module d'accueil
- mise en valeur du parc des Bruyères qui, de parc urbain, va devenir une des portes importantes du PNC
- bâtiment d'information sur l'environnement, pouvant accueillir des activités sociales tournées vers la nature pour les enfants, adolescents et adultes (voir programme de La Barasse comme source d'inspiration).
- Création d'une boucle de cheminement à l'intérieur même du parc, directement rattachée aux boucles de promenade urbaines. Elle offre des chemins de randonnées qui relieraient le parc des Bruyères à une seconde entrée de parc plus proche du métro.

Côté ville :

- Conservation des éléments forts de patrimoine (bastides) et des zones dont la densité dépasse 25 maisons à l'hectare (grands ensembles, pavillonnaire dense).
- Détermination du point de convergence des axes majeurs (Boulevard urbain sud et autoroute) en périphérie du site. Création d'un parking au niveau de ce point de convergence (au niveau du Castorama) sur lequel les randonneurs pourraient stationner durant le week-end, ce qui réduirait l'impact de la voiture sur le site.
- Création d'une voie de bus « propre » longeant la promenade piétonne du métro jusqu'au canal pour ensuite emprunter une voie de desserte locale sur le tracé de la U430.
- Mise en place d'une trame urbaine autour du parc linéaire en prolongeant les voiries existantes
- Création ou amélioration de voies de desserte locale (U430, Rn8 et boulevard)
- Création d'une voie de desserte locale qui traverserait le site d'Est en Ouest et desservirait un espace central au cœur du tissu pavillonnaire
- Concevoir les gabarits et la typologie des îlots de la trame urbaine proposée
- Concevoir l'espace central au cœur du tissu pavillonnaire comme un espace de sociabilisation.

Liaison ville-parc :

- Création d'une boucle verte piétonne se développant en quatre séquences :
 - o Aménagement du canal en promenade piétonne

voir : IAURIF "Note rapide sur l'occupation du sol" n°383 Juin 2005. Voir aussi : "Typologie des formes de tissus bâtis." Expression de la densité à l'hectare – Etude CERTU 2004

⁸ "Densité et formes urbaines dans la métropole marseillaise" Delphine Marielle, Frédéric Roustan, Christophe Trinquier ,AGAM (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise), Editions Imbernon, 2005

- Aménagement de l'Huveaune en promenade piétonne
- Ouverture d'un cours d'eau à l'Est du noyau villageois et création d'un parc linéaire entre le PNC et l'Huveaune
- Conservation et valorisation du parc existant à fort potentiel végétal.

Cette promenade induirait :

- La diffusion du parc dans la ville.
- Une liaison «écologique transversale entre le parc, le canal et l'Huveaune.
- Un accès agréable et aisé au parc depuis le métro et le parking (point de convergence).
- Un espace agréable de cheminement et de loisir offert au quartier

2- la Valbarelle

- 2 entrées locales dans le parc.
- Deux vallons mineurs bordent un relief
- Fractionnement social entre le pavillonnaire haut et bas, et, horizontalement entre le pavillonnaire et les grands ensembles.

Côté parc :

- module d'accueil
- continuités à retrouver entre le parc et l'Huveaune
- mise en valeur des entrées existantes de parc qui donnent accès au belvédère naturel
- continuité de chemins en boucle à créer au sein du parc, qui servirait de balade locale.

Côté ville :

- mise en place d'un lieu de sociabilisation, notamment pour les jeunes du quartier.
- requalification de la RN8
- liaisons à trouver entre les différentes entités et césures :
 - grands-ensemble-pavillonnaire/haut et bas de la Valbarelle/pavillonnaire
 - habitat et industrie de part et d'autre de la RN8
- densification de l'ordre de 25 logements à l'hectare dans la zone d'adhésion du parc et de 60 logements à l'hectare sur le reste du quartier.
- mise en valeur du canal continuité de modes doux
- implantation d'espaces publics associés à des équipements publics de quartier (crèche et services à la personne âgée)
- Renforcer les commerces de proximité.

Liaison ville-parc :

- traitement de la carrière en fond de vallon
- retrouver la continuité des cours d'eau en fond de vallon
- point de belvédère urbain pour les personnes désirant profiter de la vue des hauteurs sans avoir les moyens de cheminer à pied dans le parc
- à créer avec un moyen d'accès (transport) qui puisse rendre service aux habitants localement.

3 – St Marcel

- Entrée urbaine dans le parc
- Village constitué (106 logts/ha)
- Petite gare TER
- Devrait être libéré du trafic de transit par la trame écossaise
- Situé sur le verrou topographique de la vallée de l'Huveaune à la liaison du massif des Calanques et du Garlaban.
- Le secteur de St Marcel a fait l'objet d'une étude qui sera présentée mais laisse libre la nature du programme que l'équipe proposera côté parc et côté ville.

Côté parc :

- Module d'accueil
- Equipements complémentaires pour la vie de quartier (voir programme de La Barasse comme source d'inspiration).

Côté ville :

- le noyau villageois est fortement contraint. Comment le valoriser en tant que micro-polarité?
- potentialités d'un hébergement et d'une mise en valeur comme porte du parc à caractère vernaculaire et "provençal".
- à l'opposé de La Barasse, St Marcel est à une échelle vernaculaire.
- Requalifier la RN8

Liaison ville-parc :

- trouver les conditions d'un cheminement agréable pour rejoindre le PNC et, si possible, remettre en valeur les cours d'eau de liaison à l'Huveaune.

4-La Barasse :

- entrée Métropolitaine au parc pour les quartiers Est de Marseille et l'accès par la vallée de l'Huveaune.
- en lien direct avec la polarité urbaine de la Valentine. La gare multimodale et le nouveau quartier attenants qui amèneront probablement un grand nombre de visiteurs.
- un parc urbain est déjà identifié comme entrée au massif.

Côté parc :

- module d'accueil
- mise en valeur du patrimoine industriel
- espace d'accueil et d'information
- mise en valeur du parc urbain
- aire circonscrite de sport de plein air (vélo cross) sur le crassier de Pechiney
- requalification des retenues d'eau et de la gestion hydraulique
- équipement d'accueil de classes vertes, des jeunes du quartier, de formations à l'environnement (600 m2) y compris :
 - o grande salle de réunion (100m2),
 - o Salle de rangement adjacente (20m2)
 - o 3 bureaux associatifs (3x20m2),
 - o vestiaire H/F avec armoires (2x30m2),
 - o Sanitaires toilettes sèches H/F + 1PMR (12m2),
 - o Atelier fermé pour matériel et outillage (150m2),
 - o Atelier couvert de réparation et de préparation pour intervention en milieu naturel.

Côté ville :

- secteur gare
 - o pas de limite de hauteur sur le secteur gare
 - o densité entre 200 et 300 logements par hectares
 - o gare multimodale (TER, Grandes lignes, Tramway, Parking Relais, métro)
 - o Mixité industrielle, services, commerces, hôtellerie et habitat
 - o Equipements publics : centre social, grand équipement métropolitain, centre de formation
 - o Identité/porte urbaine du parc
- requalification de la voirie existante RN8 – densification en limite, activités,
- densification forte des secteurs pavillonnaires : passage à 70 logements/ha

Liaison ville-parc :

- une promenade reliant La Barasse à la Valentine par des parcs d'agrément mettant en valeur le canal de Marseille et les modes doux.
- ouverture du cours d'eau sur toute la longueur jusqu'à l'Huveaune avec mise en valeur de l'accès au parc par les modes doux et navette électrique.

3 Cadre et attendus pédagogiques

L'atelier intensif, ou workshop (WS), que nous organisons en semestre 7 (S7) de la formation d'architecte (en quatrième année) est une séquence pédagogique courte – de deux semaines - mais de forte intensité. En effet, le travail se fait à l'école en continu, libéré de tout autre enseignement. Il s'affirme en contrepoint des autres ateliers de projet qui sont plutôt fondés sur des exercices longs sur un semestre. Le workshop mobilise toute la promotion soit environ 110 étudiants organisés en équipe variant de 8 à 10. Ces équipes sont encadrées par une architecte enseignant ou professionnel.

En quatrième année (master1), les étudiants sont invités à prendre de l'autonomie. Disposant des outils d'analyse et de projet acquis en licence, le second cycle les confronte à des situations nouvelles où la réalité est plus prégnante, où les prises de positions sont plus affirmées et les débats plus vifs, où les compétences sont plus pointues, ...

Notre but pédagogique dans ce workshop est d'amener, dans un temps court, les étudiants à aller à l'essentiel de propositions de projet sur des questions territoriales complexes ancrées dans le réel et dans le débat social. Pour ce faire, ils doivent miser sur un travail d'équipe et sur la complémentarité de leurs compétences. Ils doivent apprendre à s'organiser collectivement et à gérer les situations de conflit. Ils doivent aussi faire acte de synthèse sur des informations abondantes. Ils doivent enfin présenter leur proposition en public et en défendre le bien-fondé.

Aborder la complexité de l'échelle territoriale

Le workshop veut ouvrir les étudiants à la complexité des projets territoriaux à plusieurs échelles qui mettent en jeu la question de la mobilité dans des territoires où se confrontent la ville, les infrastructures, la nature et le paysage. Cette confrontation est aussi celle d'habitants – souvent soumis à la transformation de leur cadre de vie - et d'acteurs institutionnels qui disposent de prérogatives électives et techniques. Si les premiers aspirent à faire remonter leurs connaissances du territoire et leurs attentes par une saisine citoyenne, les derniers sont inscrits dans une logique descendante vers le terrain qui est cadré par la loi et délimite les modalités de concertation. Il y aurait donc un espace de rencontre entre le cadre républicain des processus de décision et la saisine citoyenne, un espace de projet qui interroge les métiers de la conception architecturale, urbaine et paysagère.

L'architecte, face à de tels enjeux, dispose bien sûr de sa capacité à architecturer, c'est-à-dire à projeter des formes et des espaces qui organisent la vie sociale et touchent à la sensibilité de l'Homme. Mais le geste architectural définitif n'a pas grand sens ici. Il s'agit plutôt d'un processus d'intégration, par le dessin, des multiples termes de la complexité territoriale. Comment intégrer le récit historique de ce territoire, sa culture, sa géographie, son économie et sa sociologie ? Comment saisir et mettre en ordre les nouvelles fonctions qui lui sont assignées par chacun des acteurs qui ont un pouvoir de transformation ?

Dans la réalité, ce processus prend du temps. Or le workshop se déroule sur un temps court. Il s'agit donc d'une transposition de la réalité dont le groupe de suivi et les encadrants préviendront les raccourcis et l'incomplétude.

Engager le projet en équipe

Les équipes travaillent à partir de supports numériques et d'éléments de programme préparés à l'amont par le groupe AMO de Master2, de sorte que l'engagement dans le projet peut être immédiat. Une visite de site, des tables rondes et des conférences dynamisent l'engagement des équipes. Une des difficultés est l'assimilation d'un grand nombre de données et d'informations dans un temps court

Pour mener le travail à bien, une équipe est nécessaire. Or, les étudiants architectes ne sont pas vraiment formés à la conception collective. Le workshop sera donc une initiation au

projet en équipe, à cet exercice difficile qui consiste à mettre sa compétence à disposition d'un collectif mais aussi à prendre des responsabilités au sein d'un groupe.

Le projet en équipe n'est pas aisé, il faut savoir prendre sur soi. En effet, la fatigue aidant, des tensions naissent ; des débats d'idées peuvent tourner au conflit de doctrine ; la bonne volonté de certains peut friser l'abus de pouvoir, la timidité des autres peut conduire au repli. La gestion de conflits et l'attention aux autres sont donc mises à l'épreuve dans cet exercice.

Les équipes sont assez grandes (environ 10 personnes) pour qu'un partage du travail puisse s'organiser et que des groupes d'affinité se constituent sur des parties du projet collectif. Reste qu'une intention collective forte doit être mise en place dès la première semaine pour que le travail puisse être réparti en confiance la deuxième semaine.

Pour faciliter cette organisation, quatre rôles sont définis : le secrétaire, le scribe, le manager, le membre. Si le secrétaire et le scribe sont membres à part entière de l'équipe et doivent, à ce titre, contribuer au projet (aux idées et à la production documentaire), le manager aura un rôle d'encadrement de l'équipe qui lui demandera de savoir prendre du recul dans les discussions ou dans les débats conflictuels et arbitrer éventuellement. Les différentes fonctions sont détaillées dans le règlement du WS.

L'encadrement des équipes

Le rôle de l'**encadrant** est ici essentiel pour faciliter et pacifier le travail collectif. L'encadrant est à la fois stimulateur de l'équipe, mais aussi référent dans l'organisation de celle-ci. Toutefois, à la différence d'une situation professionnelle, il n'est pas chef d'agence même s'il fait appel à ses compétences organisationnelles.

Les encadrants sont de générations différentes, créant ainsi l'occasion d'échanges de points de vue et de positionnement. La présence d'acteurs institutionnels, de scientifiques, d'ingénieurs, d'urbanistes et d'architectes est aussi une ouverture à la maîtrise d'ouvrage et aux compétences expertes avec lesquelles l'architecte se doit de collaborer. Pour les étudiants, c'est une façon de rencontrer le monde professionnel dans sa diversité. Dans cette transposition de la réalité, les étudiants doivent apprendre à s'assumer collectivement.

Les enseignants S.Hanrot et J.Monfort seront à disposition des équipes pour apporter des précisions et aider les uns et les autres à jouer leur rôle. Des réunions pédagogiques seront tenues pour débattre des problèmes que rencontreront les encadrants et les managers de chaque équipe.

S'exposer au débat public

Une présentation publique diffère des présentations de projet et de mémoire devant un jury restreint. Les dix projets seront présentés et commentés dans l'amphi Puget durant toute une journée devant un public ouvert d'étudiants, de techniciens, de politiques et d'associations. Il s'agit d'une transposition de ce que l'on pratique aujourd'hui sous le terme de concertation. Il conviendra au sein de chaque équipe d'être solidaire, convaincant et, en même temps, capable d'écoute.

C'est une autre dimension de l'exercice que de savoir communiquer un projet et en débattre pour le faire évoluer, l'enrichir. D'ailleurs, au-delà de l'exercice pédagogique, les 10 projets entreront dans le débat public. Ce débat se prolongera par le biais d'une exposition publique, d'une publication sous forme de livret. Dès lors, c'est à une prise de position citoyenne de l'architecte que le WS s'intéressera, celle qui engage le projet architectural et urbain comme un moyen pour agir sur la société dans laquelle il vit.

Une aventure humaine :

Un workshop prend en grande partie son sens par la dynamique qu'il crée entre les étudiants directement concernés mais aussi envers ceux des autres années. C'est alors l'occasion de donner vie à l'école en l'habitant par le débat et par le plaisir de travailler ensemble sur place.

C'est aussi l'occasion de connaître de façon différente ceux que l'on croise déjà depuis 3 ans sans les avoir vraiment rencontrés.

Selon les années, les moniteurs organisent des moments ludiques entre équipes. Un grand repas commun est aussi prévu.

4 Règlement du WS

Pour que le workshop se déroule correctement, des règles sont à respecter. Elles sont regroupées ci-après en un règlement.

PERSONNES RESSOURCES :

- Responsables enseignants : Julien Monfort et Stéphane Hanrot, une présence quotidienne à l'école. A consulter par les étudiants et les encadrants en cas d'ambiguïté sur le programme, en cas de problème d'organisation du travail (matériel, conflit de personnes), en cas de difficulté personnelle à suivre le workshop.
- Parc National des Calanques représenté par Francis Talin et Katerine Walery. Apportent le point de vue du PNC dans les discussions.
- Assistance opérationnelle par des équipes de moniteurs AMO : CHEVROLAT Eloïse, DELBE Jehanne, DESOROUX Camille, EL AOUFI Sabrine, FOUGERAT Sophie, MALOULOU Youness, MUSBALLY Mohamed, TOGNETTI Kewin, RABINE Martin, LABELLE Gwladys
- Responsable des questions administratives : Noël Fornari secrétaire général
- Responsable des locaux : Yannick Sady
- Responsable informatique en cas de problème : Eric Zenatti
- Matériel de maquette : Harry Sullé.

ASPECTS PRATIQUES

1. Déroulement : voir le planning détaillé ci-après.
2. Les équipes doivent travailler sur place, dans les ateliers 3 et 4. La .salle des profs est ouverte pour les réunions de travail des équipes
3. Les étudiants disposeront du code du portail d'entrée. Il est interdit d'escalader et de pousser le portail à cause des risques de dégradation.
4. Locaux et équipements mis à disposition des équipes :
 - Connexion informatique WIFI
 - Salles informatiques 1 et 2
 - Atelier maquette et matériaux
 - Poste de travail et Imprimante A4/A3 NB dans le hall en libre-service
 - Par équipe : crédit de A3 et de A0 couleurs
 - Par équipe : 1 DVD à graver.
5. Les locaux sont placés sous la responsabilité des étudiants. Il est évidemment interdit de fumer à l'intérieur et de boire de l'alcool.
6. La musique, le bruit peuvent gêner les voisins de travail. On fait attention.
7. Chaque étudiant est responsable de son matériel et notamment de son équipement informatique qu'il convient de ne pas laisser sans surveillance.
8. Jours et heures d'ouverture des ateliers 3 et 4 (voir le détail dans le planning joint):
 - de 8h30 à 24h la première semaine
 - de 8h30 à 18h le samedi de la première semaine
 - Fermeture le dimanche
 - 24/24h les trois premiers jours de la deuxième semaine
 - **jeudi à la veille du rendu : atelier fermé à partir de 22h**
 - Vendredi du jury: présentation, exposition des travaux et pot.
9. Réseau informatique accessible par WIFI pour les ordinateurs portables

- L'ordinateur portable utilisé doit disposer d'une connexion sans fil adaptée.
- Code d'accès : voir moniteurs si problèmes

10. Documentation informatique :

- Documents disponibles sur le site de l'école : voir moniteurs.
- Un CD-ROM par équipe contenant toute la base documentaire.

11. Documentation papier :

- par étudiant : 1 tirage du dossier programme et du règlement
- par équipe : Jeu de plan du site + Book du WS précédent

12. Maquettes :

- Fournitures à retirer auprès de Mr Sullé, atelier Maquette, par un représentant de chaque équipe
- Il sera demandé à chaque équipe de contribuer à une maquette de site de son secteur. Les quatre maquettes seront complémentaires. Des modalités précises seront données en atelier.

EQUIPES ET ACTEURS

13. Constitution des équipes (en moyenne 10 étudiants) selon les règles suivantes :

- mixité des équipes garçon/filles
- répartition des étudiants Erasmus et Reiseuni
- répartition de compétences spécifiques (options informatique, présentation,...)

14. Les échanges d'étudiants entre équipes ne sont pas autorisés sauf cas de force majeure

15. Répartition des encadrants par équipe:

- Tirage au sort
- Une équipe n'a qu'un encadrant et réciproquement
- En cas de défaut d'un encadrant, Julien Monfort ou Stéphane Hanrot prennent en charge l'encadrement

16. Les fonctions au sein de l'équipe :

Chaque équipe choisira un secrétaire, un manager et désignera chaque jour un scribe

17. Le **secrétaire** s'occupera de toutes les interfaces avec les moniteurs, l'administration et l'atelier maquette. Il gèrera les ressources communes de l'équipe (impressions, feuilles, matériel de maquette,...),

18. Le **manager** sera en charge :

- d'organiser les discussions.
- faire ressortir les points de vue et proposera une synthèse.
- coordonner des tâches et veiller à ce que tous les membres de l'équipe soient au travail.
- Provoquer les réunions d'arbitrage avec l'équipe, l'encadrant et éventuellement un enseignant responsable en cas de conflit.

Le manager n'est pas en position d'être leader de l'équipe, mais de facilitateur.

Les membres de l'équipe lui reconnaîtront cette fonction mais pourront en référer à aux enseignants si le manager ne joue pas son rôle.

La fonction de manager peut être organisée de manière tournante par l'équipe.

19. Le **scribe** : chaque équipe est redevable d'un compte rendu quotidien de :

- l'avancement du travail de l'équipe
- la gestion des conflits
- le management de l'équipe
- observations sur les acquis

Celui-ci sera constitué d'une page A4 selon le modèle délivré dans le CD-Programme. Times New Roman avec en entête :

- le nom de l'équipe
- le jour

- le nom du scribe
- le nom du manager de l'équipe

Une image du jour témoignant du travail du travail effectué sera jointe.
Chaque membre de l'équipe sera **scribe** d'au moins un compte rendu.
Le compte rendu et l'image du jour seront envoyés en pièce jointe à :
stephane.hanrot@marseille.archi.fr et julien.monfort@marseille.archi.fr

20. L'ENCADRANT : Il n'est pas là pour faire le projet à la place de l'équipe mais intervient comme conseil pour de l'aider à :

- diagnostiquer les enjeux de projet
- s'organiser pratiquement
- résoudre des conflits et tensions internes,
- structurer sa stratégie et son parti de projet
- structurer l'oral et le rendu

21. LE MONITEUR : C'est un étudiant de cinquième année qui a préparé le programme en atelier. Il n'intervient pas dans le projet et n'interfère pas avec l'encadrant. Il est une ressource sur la connaissance du site et du programme notamment lors de la présentation approfondie à l'occasion des tables carrées. Il participe à l'organisation du workshop et assiste l'équipe et l'encadrant :

- sur les aspects matériels,
- sur les tâches de rendu

Les moniteurs seront en charge de la finalisation du Book et de l'exposition des travaux.

22. LES EXPERTS : ce sont des personnalités invitées au regard de leur expertise sur le sujet traité. Ils sont à disposition des équipes sur des créneaux horaires qui seront précisés.

23. LES ENSEIGNANTS RESPONSABLES: Julien Monfort et Stéphane Hanrot sont à disposition des équipes, des encadrants et de l'administration pour toute question d'organisation, de gestion matérielle, de contenu pédagogique. Ils coordonnent les moniteurs, les encadrants et les managers à l'occasion de réunions pédagogiques ou techniques. Ils apportent leur expertise de projet, leur connaissance du site et du programme aux équipes. Ils interviennent pour aider à la résolution de conflits.

ETAPES DE RENDU

17. Le **vendredi de la première semaine**, chaque équipe devra présenter au groupe de suivi l'état d'avancement de ses réflexions et son parti général en 10 minutes suivies de 10 minutes de commentaires d'experts. L'équipe s'appuiera sur ses dessins manuels ou vidéo-projetés. Le but de cette présentation est que l'équipe aborde la 2^e semaine avec un discours clarifié et une idée claire du travail à mener jusqu'au rendu. Les encadrants sont évidemment les bienvenus.

18. Le **jeudi de la veille de la présentation**, rendu des CD et des maquettes en atelier 4 à 20h au plus tard. ATTENTION : La remise de ces éléments au-delà de 20h **invalide** le travail de l'équipe. La présentation au jury ne sera pas autorisée et les 4 ECTS ne seront pas attribués aux membres de l'équipe. Eléments à remettre :

- les rapports quotidiens des scribes regroupés en un même document.
- Les CD-ROM / DVD conformément aux éléments de rendu :
 - o Présentation finale du vendredi sous format pdf avec les images, vidéos,...originales
 - o Le chapitre A4 préformaté en Indesign avec les images originales LINK
 - o Le panneau A0 préformaté en Indesign avec les images originales LINK
- Les MAQUETTES conformément aux indications qui seront transmises en début de workshop.

ORGANISATION DE LA PRESENTATION PUBLIQUE ET DES PRIX ETUDIANTS ET ENCADRANTS

19. Les étudiants ne travaillent plus sur les projets le jour de la présentation **mais suivent le déroulement des exposés dans l'amphi PUGET dès 9h**. Chaque équipe est prête à présenter son projet.

20. Organisation du jury :

- Les équipes sont présentes à partir de 9h dans l'amphithéâtre Puget avec leur encadrant.
- L'ordre de passage n'est pas connu à l'avance. Les équipes sont appelées au fur et à mesure après tirage au sort.

- Chaque équipe dispose de 20 minutes de présentation et de 20 minutes de questions et discussion avec les membres du jury.
- La présentation est réalisée par support numérique et à l'aide des maquettes placées sur l'estrade.
- La journée est animée par un des enseignants responsables.
- L'équipe, les encadrants ainsi que les techniciens et invités sont les protagonistes de la discussion.
- Une synthèse est présentée en fin d'après-midi par les étudiants de AMO.
- Les enseignants, les encadrants et les experts donnent leurs points de vue.

21. Prix des étudiants :

- Chaque étudiant est invité à se prononcer par vote sur le projet qu'il préfère, hormis celui de son équipe.
- Les votes seront collectés par les moniteurs après les présentations.
- Le résultat est annoncé en fin d'après-midi.

22. Prix des encadrants :

- Chaque étudiant est invité à se prononcer par vote sur le projet qu'il préfère, hormis celui de son équipe.
- Le résultat est annoncé en fin d'après-midi.

23. Pot de conclusion. Le pot est offert par l'école pour conclure le workshop.

NOTATION

24. L'attribution des 4 ECTS à chaque étudiant est conditionnée par :

- Les comptes rendus quotidiens
- Le rendu des DVD gravés complets avec l'ensemble des documents
- Le rendu des maquettes de l'équipe
- L'émargement de chaque étudiant, le jeudi précédant le jury.
- L'exécution de la soutenance devant le jury.
- La présence et la participation effective de l'étudiant au travail de l'équipe.

25. La note d'équipe sera constituée de la moyenne des notes des encadrants avec avis des moniteurs présents le vendredi.

5 Planning

WORKSHOP S7 - Portes urbaines du port n°3 - ENSA-Marseille / GPMM - 2014			
Planning du 13 au 24 Janvier 2014		le 02/01/2014	
Dates	Matin	Après midi	Soir
Semaine 1 Découverte du site et définition d'un parti d'aménagement			
Lundi 13/01 Fermeture à minuit	9h - PRESENTATION AMPHI.PUGET 9h à 9h15 - Ouverture du Workshop M.Riche 9h15 à 10h15 -Introduction J.Monfort + Francis Talin 10h15 à 11h15 - "Diagnostic et scénarios " - AMO S9 Pause 15 mnts 11h30 -"règles du jeu et gestion de conflit" - S.Hanrot 12h à 12h15 - "Informations pratiques" - N. Fornari 12h15 à 13h Présentation des équipes et des encadrants + tirage au sort des encadrants 12h30 à 14h Encadrants, Intervenants et Moniteurs repas à l'école pour les encadrants, moniteurs et intervenants	14h à 15h - Installation des équipes 14h à 15h - Commission pédagogique encadrants 15h à 18h - Premier travail avec les encadrants / Lecture du programme / Préparation de la visite du site	18h30 - CONFERENCE "Le Parc National des Calanques" conf PNC par Francis Talin
Mardi 14/01	Visite en autocar 8h30 - Départ de l'ENSA-M Encadrants souhaités <i>Prévoir un pique-nique individuel</i>	Suite visite du site 18 h - retour à l'ENSA-M	
Mercredi 15/01 8h30 à 24h	Travail d'équipe . 11h - 12h30 Tables Carrées2 Diagnostic avec les étudiants de S9-AMO	Travail d'équipe .	20h : Table ronde1 AMPHI.PUGET : Les portes du parc : intervenants: PNC, Exemple Espagnol Encadrants bienvenus
Jeudi 16/01 8h30 à 24h	Travail d'équipe . 11h - 12h30 Tables Carrées2 Scénarios avec les étudiants de S9-AMO	Travail d'équipe .	20h : Table ronde2 AMPHI.PUGET : La ville densité et nature, agAM, exemple Brésilien Encadrants bienvenus
Vendredi 17/01 8h30 à 24h	Travail d'équipe .	14h18h Rendu intermédiaire : Chaque équipe présente en 10 mnts ses orientations de projet. 10mnts de commentaires. 1 format A0 - amphi Puget Avec : J.Monfort, S.Hanrot + encadrants et experts	18h réunion pédagogique : encadrants
Samedi 18/01 8h30 à 18h	Travail possible à l'ENSA-M	Travail possible à l'ENSA-M	
Semaine 2 Finalisation des propositions			
Lundi 20/01 0 à 24h	Travail d'équipe	Travail d'équipe	
Mardi 21/01 0 à 24h	Travail d'équipe	Travail d'équipe	
Mercredi 22/01 0 à 24h	Travail d'équipe	Travail d'équipe	20h : Repas Collectif : Crêpes / raclette - amenez vos appareils, l'école fournit les ingrédients. Encadrants bienvenus
Jeudi 23/01 0 à 21h	Travail d'équipe	Travail d'équipe	19h à 21h : Rendu des projets sur CD et maquettes. Emargement des étudiants. Présence obligatoire
Vendredi 24/01 9 à 20h	9h à 18h Jury AMPHI.PUGET: Présentation publique des projets. Présence des encadrants impérative Ordre de passage aléatoire. <i>13h à 14h - Invités et encadrants repas à l'école.</i>	14h-18h Suite de la présentation publique des projets 18h - Vote des étudiants 19h - Avis des encadrants 19h30 - Annonce du prix des étudiants et des encadrants	20h : Pot de fin

